EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE / TRÉSOR PUBLIC DE CÔTE D'IVOIRE

EMPRUNT D'UN MONTANT DE 110 MILLIARDS FCFA À DEUX TRANCHES A ET B

INVESTISSONS POUR LE PROGRÈS SOCIAL

DU 12 AU 25 FÉVRIER 2020



TRANCHE A		TRANCHE B
Montant 80 millards		Montant 30 millards
TAUX D'INTÉRÊT 5,80%* L'AN SUR 7 ANS	PRIX DE L'OBLIGATION 10.000 FCFA	TAUX D'INTÉRÊT 5,90%* L'AN SUR 10 ANS

(*) Net pour les résidents en Côte d'Ivoire.

Note d'information

Représentant de l'Emetteur

Chef de file : africabourse

Co-chefs de file :

Syndicat de Placement :

ABCO BOURSE - AFRICABOURSE - ATLANTIQUE FINANCE - ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA - BOA CAPITAL SECURITIES - BIDC FINANCE & SECURITIES - BICIBOURSE - BNI FINANCES - BRIDGE SECURITIES - CGF BOURSE - CORIS BOURSE - EDC INVESTMENT CORPORATION - EVEREST FINANCE - FINANCES GESTION ET INTERMEDIATION - HUDSON & CIE - IMPAXIS SECURITIES - SGI AGI - NSIA FINANCE - SGI PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SBIF SGI BENIN - SGI MALI - SGI NIGER - SGI TOGO - SIRIUS CAPITAL - SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA - UNITED CAPITAL FOR AFRICA - INVICTUS CAPITAL FINANCE

Cette opération a été enregistrée par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'UMOA sous les N° EE/20-03 pour la tranche A et EE/20-04 pour la tranche B, le 05 février 2020.



TRESOR PUBLIC DE CÔTE D'IVOIRE
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission d'un emprunt obligataire
TPCI N° 01/2020 à deux tranches A et B d'un montant total de

110 000 000 000 FCFA

portant sur 11 000 000 Obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA
au prix d'émission unitaire de

10 000 FCFA.

**Net pour les résidents en Côte d'Ivoire*

Cette note d'information (la « Note d'Information ») contient des informations relatives à l'émission par le Trésor Public de Côte d'Ivoire (l'« Emetteur ») desdites obligations (les « Obligations »).
Les Obligations feront l'objet d'une demande d'admission sur la BRVM.
Durée de la Tranche A : 7 ans
Durée de la Tranche B : 10 ans

L'original de la présente note d'information a reçu les numéros d'enregistrement N° EE/20-03 pour la tranche A et EE/20-04 pour la tranche B, du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'UMOA, le 05 février 2020.

L'octroi par le Conseil Régional d'un numéro d'enregistrement n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée. La Note d'Information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur. Le numéro d'enregistrement n'est attribuée qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

L'enregistrement par le Conseil Régional ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances des titres.

Des exemplaires de la Note d'Information sont disponibles, sur demande et sans frais, auprès des établissements financiers mentionnés ci-dessous. Elle est également disponible sur le site Internet de l'Emetteur : www.tresor.gouv.ci

Chef de file
AFRICABOURSE

Co-chef de file
SGI BENIN & ATLANTIQUE FINANCE

Syndicat de placement
ABCO BOURSE - AFRICABOURSE - ATLANTIQUE FINANCE - ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA - BOA CAPITAL SECURITIES - BSIC CAPITAL - BIBE FINANCE & SECURITIES - BICIBOURSE - BNI FINANCES BRIDGE SECURITIES - CGF BOURSE - CITICORP CSWA - CORIS BOURSE - EDC INVESTMENT CORPORATION - EVEREST FINANCES - FINANCES GESTION ET INTERMEDIATION - HUDSON & CIE - IMPAXIS SECURITIES - SGI AGI - NSIA FINANCE SGI PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SBIF SGI BENIN - SGI MALI - SGI NIGER - SGI TOGO - SIRIUS CAPITAL - SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES - UNITED CAPITAL FOR AFRICA - INVICTUS CAPITAL FINANCE

SOMMAIRE

ABREVIATIONS ET DÉFINITIONS AVERTISSEMENT	**6-7**
ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION	**9**
1.1 Attestation de l'émetteur	**10**
1.2 Politique d'information	**10**
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION	**11**
2.1 Cadre de l'émission	**12**
2.2 Caractéristiques de l'opération	**12**
2.3 Tableau d'amortissementindicatif de l'emprunt	**16**
2.4 Modalités de souscription	**17**
2.5 Renseignements relatifs aux derniers emprunts obligataires de l'Etat de Côte d'Ivoire	**17**
ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER	**19**
3.1 Rappel de la situation économique et financière en 2017	**20**
3.2 Estimations des performances économiques et financières en 2018	**22**
3.3 Perspectives économiques pour l'année 2019	**24**
STRATÉGIE DE LA DETTE À MOYEN TERME	**27**
RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR	**29**
5.1 Présentation de la Direction Générales duTrésor et de la Comptabilité Publique	**30**
5.2 Présentation de la Politique Qualité Qualité du Trésor Public de Côte d'Ivoire	**32**
5.3 Réforme en matière de gestion de la dette publique	**33**
5.4 Risque de crédit du pays	**34**
ANNEXES	**35**

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

AC :	Amortissement Constant
ACCD :	Agence Comptable Centrale des Dépôts
ACD :	Amortissement Constant Différé
BAD :	Banque Africaine de Développement
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOC :	Bulletin Officiel de la Cote
BRVM :	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTP :	Bâtiment et Travaux Publics
CREPMF :	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
DC/BR :	Dépositaire Central / Banque de Règlement
DGTCP :	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
EPN :	Etablissements Publics Nationaux
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI :	Fonds Monétaire International
IF :	In Fine
Jour Ouvré :	Tout jour où les institutions bancaires sont ouvertes sur toute l'étendue du territoire
OHADA :	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PIB :	Produit Intérieur Brut
PND :	Plan National de Développement
PNIA :	Programme National d'Investissement Agricole
SGI :	Société de Gestion et d'Intermédiation
SIR :	Société Ivoirienne de Raffinage
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

AVERTISSEMENT

L'octroi par le Conseil Régional d'un numéro d'enregistrement n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La Note d'Information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur. Le numéro d'enregistrement n'est attribuée qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement du Conseil Régional ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances des titres.





1 ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION

1.1 ATTESTATION DE L'EMETTEUR

Nous soussigné, Jacques Konan ASSAHORE, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, attestons que les données contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et qu'elle ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique



1.2 POLITIQUE D'INFORMATION

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, Monsieur Jacques Konan ASSAHORE assurera la politique d'information.

Responsable de l'information et de la communication financière :
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
Contacts
Plateau, Boulevard CARDE, Immeuble SOGEFIHA, 8ème étage - BPV 98 Abidjan, Côte d'Ivoire

Responsable de l'information et de la communication financière :
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

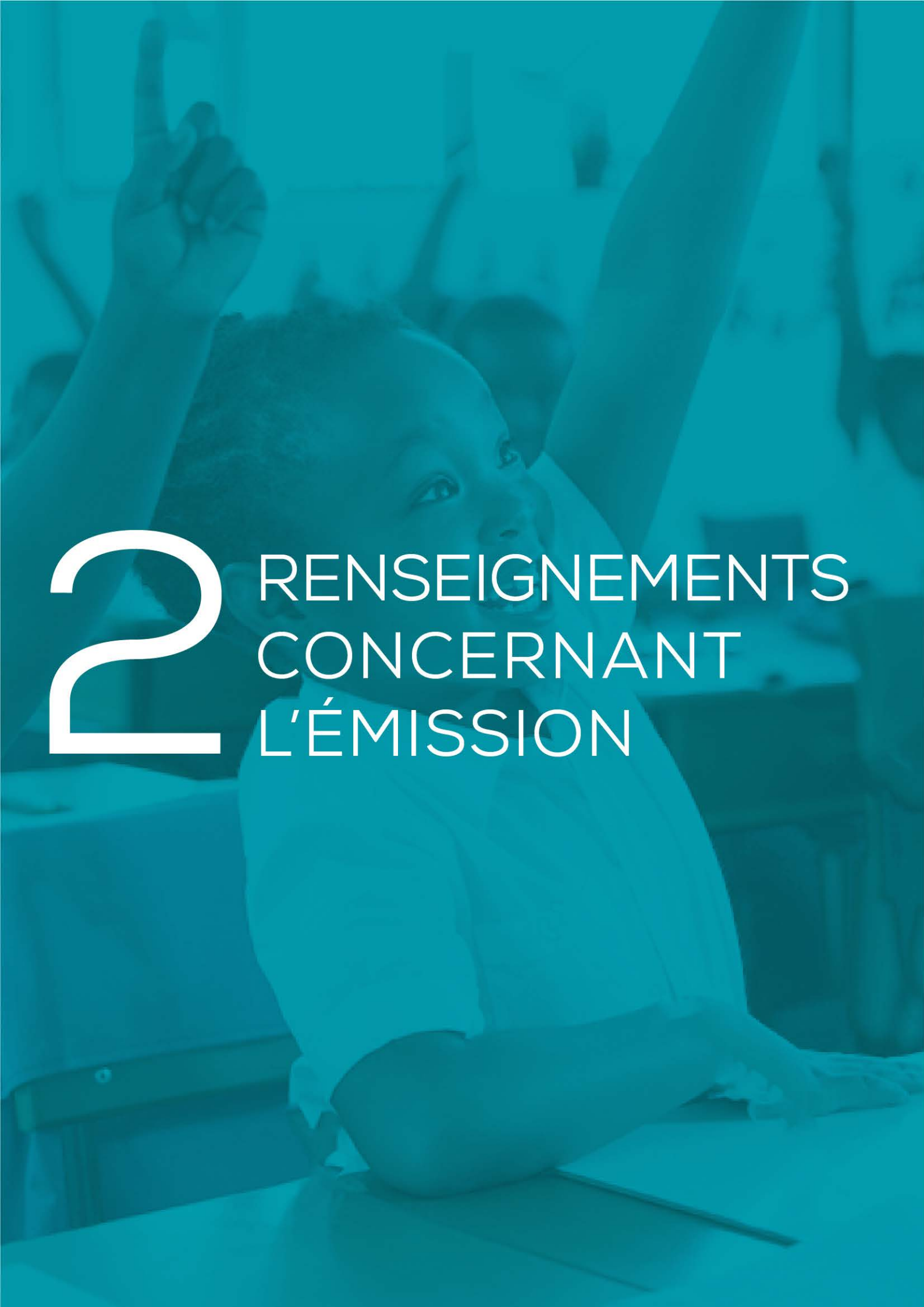
Contacts
Plateau, Boulevard CARDE, Immeuble SOGEFIHA, 8ème étage - BPV 98 Abidjan, Côte d'Ivoire

Jacques Konan ASSAHORE
Directeur Général
Tél. : (225) 20 30 90 22
jassahore@tresor.gouv.ci

SANOGO BAFETEGUE
Directeur Général Adjoint
Tél. : (225) 20 30 90 24
bsanogo@tresor.gouv.ci

Arthur Augustin Pascal AHOUSSI
Directeur Général Adjoint
Tél. : (225) 20 30 90 28
ahoussiarthur@tresor.gouv.ci

Jules Prosper COULIBALY
Directeur de la Dette Publique et des Dons
Tél. : (225) 20 25 09 80
coulibalyjules@tresor.gouv.ci



2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION

2.1. CADRE DE L'ÉMISSION

2.1.1. Autorisation

Conformément à l'arrêté n° 0046/MEF/DGTCP/DDPD du 03 février 2020 , le Ministre de l'Économie et des Finances a autorisé pour une période de 14 jours à compter du 12 au 25 février 2020 la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (ci-après le « Trésor Public ») à émettre sur le marché financier régional de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), des Obligations à taux fixes pour un montant indicatif de 110 milliards de FCFA, à deux tranches (A et B) de montant respectif 80 milliards FCFA et 30 milliards FCFA.

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique a décidé de faire entièrement usage de cette autorisation et de procéder à l'émission d'un emprunt d'un montant indicatif de cent dix milliards (110 000 000 000) FCFA représenté par 11 000 000 Obligations de 10 000 FCFA chacune.

2.1.2. But de l'Emission

L'émission a pour objet le financement des investissements prévus au budget de l'Etat au titre de l'année 2020.

2.1.3. Nombre et valeur nominale des titres, produit de l'émission

Le montant de l'émission est de 110 000 000 000 FCFA représenté par 11 000 000 obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

2.1.4. Période de souscription

La souscription sera ouverte du 12 au 25 février 2020 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Émetteur, après avis du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

2.1.5. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions

Les souscriptions des Obligations seront reçues aux guichets des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) de l'UEMOA, des Trésoreries et des Agences ACCD sur le territoire national.

2.1.6. Conversion de créances

Toute conversion de créances se fera sur la tranche B. Toutefois, cette tranche n'exclut pas des souscriptions en cash.

2.2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Les Obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte. Les Obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central / Banque de Règlement (« DC/BR »). Le DC/BR assurera la compensation des Obligations entre teneurs de comptes.

2.2.2. Prix d'émission

Le prix d'émission sera de dix mille Francs CFA (10 000 FCFA) par Obligation, payable en une seule fois à la date de souscription.

2.2.3. Date de jouissance

La date de jouissance est fixée au 28 février 2020.

2.2.4. Date de règlement

La date de règlement est fixée au 28 février 2020.

2.2.5. Taux nominal annuel

La tranche A est assortie d'un taux nominal annuel de 5,80%.
La tranche B est assortie d'un taux nominal annuel de 5,90%.

2.2.6. Intérêt annuel

Les Obligations issues de la tranche A rapporteront un intérêt annuel de 580 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré, conformément au tableau d'amortissement figurant dans le paragraphe Tableau d'Amortissement indicatif de l'Emprunt.

Les Obligations issues de la tranche B rapporteront un intérêt annuel de 590 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré, conformément au tableau d'amortissement figurant dans le paragraphe Tableau d'Amortissement indicatif de l'Emprunt.

2.2.7. Amortissement, remboursement

2.2.7.1 Amortissement

Le remboursement des tranches A et B se fera par amortissement constant annuel du capital avec deux (2) ans de différé.

2.2.7.2. Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques

L'Émetteur se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des Obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. Ces opérations sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.

2.2.7.3. Remboursement anticipé au gré de l'émetteur

Sous réserve du préavis mentionné au paragraphe *2.2.7.4 « Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé »* l'Émetteur pourra à sa discrétion, à chaque date de paiement d'intérêts, procéder à tout moment à compter de la première date anniversaire de la date de jouissance, au remboursement anticipé de tout ou partie des Obligations restant en circulation au pair majoré du montant d'intérêt couru à la date de remboursement.

En cas de remboursement partiel, les Obligations ainsi amorties par anticipation seront imputées sur le volume total des Obligations en vie. Les opérations de remboursement partiel sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.

2.2.7.4. Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé

L'information relative au nombre d'Obligations rachetées et au nombre d'Obligations en circulation sera transmise annuellement à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'Émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres. Un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) un mois avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachats, le nombre de titres à rembourser et le rapport d'amortissement.

La décision de l'Émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal, fera l'objet, au plus tard deux mois avant la date de remboursement, d'un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote et d'un avis de la BRVM. Cet avis donnera toutes les indications nécessaires et portera à la connaissance des porteurs d'Obligations la date fixée pour le remboursement. En cas de remboursement anticipé total, le délai de préavis pourra être ramené à un (1) mois.

2.2.7.5. Annulation des Obligations

Les Obligations remboursées à leur échéance normale ou par anticipation, les Obligations rachetées en bourse ou par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérées comme étant en circulation et seront annulées.

2.2.8. Durée de l'emprunt

La durée de l'emprunt est de 7 ans pour la tranche A et de 10 ans pour la tranche B.

2.2.9. Assimilations ultérieures

Au cas où l'Émetteur envisagerait ultérieurement de nouvelles Obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

2.2.10. Rang de créance

Les Obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Émetteur, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures, de l'Émetteur.

2.2.11. Maintien de l'emprunt à son rang

L'Émetteur s'engage jusqu'au remboursement effectif de la totalité des Obligations du présent emprunt, à ne pas conférer d'hypothèque sur les biens et droits immobiliers qu'il peut ou pourra posséder, ni à constituer un nantissement sur son fonds de commerce au bénéfice d'autres Obligations sans consentir les mêmes garanties et le même rang aux présentes Obligations. Cet engagement se rapporte exclusivement aux émissions d'Obligations et n'affecte en rien la liberté de l'Émetteur de disposer de la propriété de ses biens ou de conférer toute sûreté sur lesdits biens en toutes autres circonstances.

2.2.12. Garantie

Cette émission bénéficie de la garantie souveraine de l'État de Côte d'Ivoire.

2.2.13. Sûreté

2.2.13.1. Compte sequestre

L'emprunt est sécurisé par un compte d'amortissement (compte séquestre) qui sera ouvert au nom du Trésor Public dans les livres de la BCEAO. Ce compte sera approvisionné en ressources nécessaires au paiement des échéances. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance pour mettre les fonds à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procède au règlement des différents détenteurs des titres à travers les SGI.

2.2.13.2. Mécanisme de paiement

Un mécanisme a été mis en place pour permettre au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public donné à la BCEAO. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procèdera au règlement aux différents détenteurs des titres à travers les SGI.

2.2.14. Notation

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

2.2.15. Liquidité

Les Obligations issues des deux (2) tranches (A et B) bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

2.2.16. Représentation des porteurs de titres

Conformément à l'article 785 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Économique, les porteurs d'Obligations de la présente émission pourront se grouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.

2.2.17. Régime fiscal

Les revenus liés à ces Obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

2.2.18. Admission à la BRVM, négociation

2.2.18.1. Cotation

Les Obligations issues de cette opération feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard deux (02) mois après leur date de jouissance.

2.2.18.2. Restriction sur la libre négociabilité des titres

Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions d'émission à la libre négociabilité des titres.

2.2.18.3. Bourse de cotation

Tous les emprunts du Trésor Public émis sur le marché financier régional de l'UEMOA sont cotés sur la BRVM sous le libellé TPCI. Leur cotation est publiée dans le Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM sous la rubrique « Obligations Régionales ».

2.2.18.4. Cotation de titres de même catégorie sur d'autres marchés

Sans objet.

2.2.19. Renseignements généraux

2.2.19.1. Chef de file et Co-chefs de file du syndicat de placement des titres

La SGI AFRICABOURSE a été mandatée par l'Emetteur en qualité de Chef de file et est en charge de la mise en oeuvre de l'opération suivant les règles en vigueur sur le Marché Financier Régional de l'UEMOA.

La SGI BENIN et ATLANTIQUE FINANCE ont été mandatées par l'Etat en qualité de Co-chefs de file du syndicat de placement pour la cession des titres auprès du public.

2.2.19.2. Syndicat de placement

Le syndicat de placement est composé de toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par le CREPMF.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION

2.2.19.3. Service financier

Le service financier de l'emprunt (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis, etc.) est assuré par AFRICABOURSE.

2.2.19.4. Tribunaux compétents en cas de contestation

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cet emprunt.

2.2.19.5. Droit applicable

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

2.2.19.6. Frais d'inscription

Aucun frais n'est perçu par l'Émetteur à la souscription (ni commission d'ordre, ni droits d'entrée). Par ailleurs, en cas d'inscription des Obligations sur un compte auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation ou des Banques Teneurs de Compte / Conservateurs agréées par le CREPMF, des frais sont prélevés au titre des Obligations (droits de garde, commission de tenue de compte). Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer ces établissements financiers.



2.3. TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DE L'EMPRUNT

Le remboursement du capital se fera par amortissement constant annuel après deux (2) ans de différé.
Le paiement des intérêts se fera annuellement le 28 Février de chaque année à partir du 28 Février 2021.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL EMPRUNT TPCI (TRANCHE A)

MONTANT : **80 000 000 000**
TAUX D'INTERET : **5,80%**
REMBOURSEMENT : **Annuel**
DUREE : **7 ans**
DIFFERE : **2 ans**

Montant en FCFA

ECHEANCES	ENCOURS DEBUT DE PERIODE	NOMBRE DE TITRES	TITRES AMORTIS	CAPITAL	INTERETS	TOTAL	ENCOURS FIN DE PERIODE
28/02/2021	80 000 000 000	8 000 000	-	-	4 640 000 000	4 640 000 000	80 000 000 000
28/02/2022	80 000 000 000	8 000 000	-	-	4 640 000 000	4 640 000 000	80 000 000 000
28/02/2023	80 000 000 000	8 000 000	1 600 000	16 000 000 000	4 640 000 000	20 640 000 000	64 000 000 000
28/02/2024	64 000 000 000	6 400 000	1 600 000	16 000 000 000	3 712 000 000	19 712 000 000	48 000 000 000
28/02/2025	48 000 000 000	4 800 000	1 600 000	16 000 000 000	2 784 000 000	18 784 000 000	32 000 000 000
28/02/2026	32 000 000 000	3 200 000	1 600 000	16 000 000 000	1 856 000 000	17 856 000 000	16 000 000 000
28/02/2027	16 000 000 000	1 600 000	1 600 000	16 000 000 000	928 000 000	16 928 000 000	-
Total				80 000 000 000	23 200 000 000	103 200 000 000	

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL EMPRUNT TPCI (TRANCHE B)

MONTANT : **30 000 000 000**
TAUX D'INTERET : **5,90%**
REMBOURSEMENT : **Annuel**
DUREE : **10 ans**
DIFFERE : **2 ans**

Montant en FCFA

ECHEANCES	ENCOURS DEBUT DE PERIODE	NOMBRE DE TITRES	TITRES AMORTIS	CAPITAL	INTERETS	TOTAL	ENCOURS FIN DE PERIODE
28/02/2021	30 000 000 000	3 000 000	-	-	1 770 000 000	1 770 000 000	30 000 000 000
28/02/2022	30 000 000 000	3 000 000	-	-	1 770 000 000	1 770 000 000	30 000 000 000
28/02/2023	30 000 000 000	3 000 000	375 000	3 750 000 000	1 770 000 000	5 520 000 000	26 250 000 000
28/02/2024	26 250 000 000	2 625 000	375 000	3 750 000 000	1 548 750 000	5 298 750 000	22 500 000 000
28/02/2025	22 500 000 000	2 250 000	375 000	3 750 000 000	1 327 500 000	5 077 500 000	18 750 000 000
28/02/2026	18 750 000 000	1 875 000	375 000	3 750 000 000	1 106 250 000	4 856 250 000	15 000 000 000
28/02/2027	15 000 000 000	1 500 000	375 000	3 750 000 000	885 000 000	4 635 000 000	11 250 000 000
28/02/2028	11 250 000 000	1 125 000	375 000	3 750 000 000	663 750 000	4 413 750 000	7 500 000 000
28/02/2029	7 500 000 000	750 000	375 000	3 750 000 000	442 500 000	4 192 500 000	3 750 000 000
28/02/2030	3 750 000 000	375 000	375 000	3 750 000 000	221 250 000	3 971 250 000	-
Total				30 000 000 000	11 505 000 000	41 505 000 000	

2.4. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

2.4.1. Les ordres de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin prévu à cet effet, à retirer auprès des guichets des établissements membres du syndicat de placement. Il appartiendra aux SGI de débiter les clients des montants correspondants à leurs souscriptions.

2.4.2. Règles d'allocation des ordres de souscription

L'allocation des Obligations sera effectuée à la clôture de la période de souscription, soit le 25 février 2020. Le montant indicatif autorisé pour l'émission est de 110 milliards de FCFA.

A la clôture de la période de souscription, les ordres de souscription seront consolidés. Dans le cas où le montant de l'opération n'est pas entièrement souscrit, les souscriptions seront réputées valides. Si le montant des souscriptions recueillies est supérieur à 110 milliards de FCFA, le Trésor Public devra :

• Soit informer le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), de son intention d'augmenter le montant de l'émission à hauteur maximale des sommes souscrites, aux conditions figurant dans la présente note d'information ;

• Soit procéder à une réduction des souscriptions en favorisant les personnes physiques. Les souscriptions des personnes physiques ne seront pas réduites. Les personnes morales seront servies au prorata de leurs souscriptions en fonction du nombre de titres restants.

2.4.3. Règlement et livraison des titres

A la date de jouissance, les Obligations souscrites seront livrées aux souscripteurs par AFRICABOURSE à travers les SGI teneurs de comptes.

2.4.4. Déclaration des résultats de l'émission obligataire

Dans un délai de huit (8) jours ouvrés à compter de la date de jouissance des titres, un rapport sur les résultats de l'émission obligataire sera transmis par AFRICABOURSE, au CREPMF conformément à la Circulaire n°001-2005. En outre, un communiqué destiné au public sera émis par AFRICABOURSE en accord avec l'Emetteur.

2.5. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DERNIERS EMPRUNTS OBLIGATAIRES DE L'ETAT DE CÔTE D'IVOIRE

Depuis vingt et un (21) ans, l'Etat de Côte d'Ivoire se distingue par sa présence remarquée sur le marché financier régional. De 1999 au 31 décembre 2019 un montant de 3 948,4 milliards de FCFA a pu être mobilisé en emprunts obligataires. Le succès des émissions de titres publics pendant ces années, témoigne de la crédibilité de l'Etat de Côte d'Ivoire et de la qualité de sa signature.

Le tableau suivant résume les différentes émissions obligataires de l'Etat sur le marché financier régional par appel public à l'épargne sur la période 1999 au 31 décembre 2019 en milliards de FCFA.



HISTORIQUE DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES RÉALISÉS PAR LA CÔTE D'IVOIRE DE 1999 AU 31 DÉCEMBRE 2019

N°	NATURE OPÉRATION	TAUX D'INTÉRÊT	DATE DE JOUISSANCE	AMORTISSEMENT	MONTANT ATTENDU	MONTANT RÉALISÉ	ECART	TAUX DE RÉALISATION	NATURE	ENCOURS AU 31/12/2019
1	TPCI 1999-2002	8,00%	15/05/1999	IF	15,0	30,2	15,2	202%	Echu	-
2	TPCI 2002-2005	7,00%	10/06/2002	IF	30,0	64,0	34,0	213%	Echu	-
3	TPCI 2003-2006	6,50%	18/09/2003	IF	30,0	40,4	10,4	135%	Echu	-
4	TPCI 2005-2008	6,50%	15/07/2005	IF	40,0	86,1	46,1	215%	Echu	-
5	TPCI 2006-2009	6,50%	17/07/2006	IF	80,0	84,2	4,2	105%	Echu	-
6	TPCI 2007-2010	6,00%	18/05/2007	IF	30,0	51,7	21,7	172%	Echu	-
7	TPCI 2008-2011	6,25%	15/09/2008	IF	60,0	61,2	1,2	102%	Echu	-
8	TPCI 2009-2014	6,95%	05/08/2009	ACD	60,0	107,3	47,3	179%	Echu	-
9	TPCI 2010-2013	6,25%	31/05/2010	IF	60,0	64,8	4,8	108%	Echu	-
10	TPCI 2010-2017	7,00%	01/10/2010	AC	62,0	22,9	-39,1	37%	Echu	-
11	TPCI 2011-2016	6,50%	15/09/2011	ACD	100,0	160,2	60,2	160%	Echu	-
12	TPCI 2012-2015	6,00%	25/05/2012	ACD	60,0	71,9	11,9	120%	Echu	-
13	TPCI 2012-2017	6,50%	19/09/2012	ACD	60,0	93,7	33,7	156%	Echu	-
14	TPCI 2013-2016	6,00%	08/07/2013	IF	93,0	120,9	27,9	130%	Echu	-
15	TPCI 2013-2018	6,30%	03/12/2013	ACD	91,0	97,7	6,7	107%	Echu	-
16	TPCI 2014-2022	6,55%	20/05/2014	ACD	120,0	61,8	-58,2	52%	Encours	61,8
17	TPCI N°02/2014	3,00%	19/12/2014	ACD	80,0	99,9	19,9	125%	Encours	78,5
		5,85%	19/12/2014	ACD	80,0	174,9	94,9	219%	Encours	109,3
18	TPCI 2015-2025	5,99%	14/05/2015	ACD	120,0	133,3	13,3	111%	Encours	116,6
19	TPCI 2015-2022	5,85%	05/10/2015	ACD	150,0	156,9	6,9	105%	Encours	125,5
20	TPCI 2016-2028	6,00%	08/04/2016	ACD	120,0	125,5	5,5	105%	Encours	125,5
21	TPCI 2016-2026	5,90%	15/06/2016	ACD	150,0	159,7	9,7	106%	Encours	139,7
22	TPCI 2016-2026	5,90%	17/11/2016	ACD	100,0	141,9	41,9	141,90%	Encours	141,9
23	TPCI 2017-2029	6,25%	31/03/2017	ACD	120,0	137,0	17,0	114.21%	Encours	137,0
24	TPCI 2017-2024	5,95%	24/10/2017	ACD	100,0	145,3	45,3	145,30%	Encours	145,3
25	TPCI 2017-2024	5,95%	10/11/2017	ACD	100,0	153,3	53,3	153,30%	Encours	153,3
26	TPCI 2017-2025	6,00%	29/12/2017	ACD	60,0	65,6	5,6	109,33%	Encours	65,6
27	TPCI 2018-2026	6,00%	02/08/2018	ACD	100,0	165,0	65,0	165%	Encours	164,6
28	TPCI 2018-2026	6,00%	19/10/2018	ACD	100,0	130,0	30,0	165%	Encours	130,2
29	TPCI 2018-2025	5,95%	13/12/2018	ACD	100,0	112,5	12,5	113%	Encours	112,5
30	TPCI N°01/2019	5,75%	20/03/2019	ACD	75,0	102,5	27,5	136,60%	Encours	102,5
		6,00%	20/03/2019	ACD	50,0	31,5	-18,5	63%	Encours	31,5
31	TPCI N°02/2019	5,75%	20/06/2019	ACD	60,0	78,8	18,8	131%	Encours	78,8
		2,23%	20/06/2019	ACD	40,0	47,0	7,0	118%	Encours	47,0
32	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	11/07/2019	ACD	60,0	116,7	56,7	194%	Encours	116,7
33	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	21/08/2019	ACD	50,0	79,9	29,9	160%	Encours	79,9
34	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	17/10/2019	ACD	65,0	111,5	46,5	172%	Encours	111,5
35	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	17/10/2019	ACD	40,0	131,3	91,3	328,3%	Encours	131,3
36	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	07/01/2020	ACD	55	129,4	74,4	149,30%	Encours	129,4
	Total				**2966**	**3 948,4**				**2 635,9**



3 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

3.1 RAPPEL DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE EN 2018

Au niveau mondial, l'économie mondiale a connu un taux de croissance de 3,7% en 2018, en deçà de la prévision initiale de +3,9% et de la réalisation de +3,8% en 2017. Cette moindre performance s'explique par le durcissement des conditions financières, les tensions géopolitiques, le ralentissement de la croissance chinoise, l'augmentation des factures d'importation de pétrole brut et les effets négatifs des tensions commerciales entre les Etats-Unis et ses principaux partenaires.

Au sein de l'UEMOA, l'activité économique est restée soutenue et la croissance s'affiche à 6,6% en 2018 comme en 2017. Le dynamisme provient essentiellement des services de télécommunication, de l'hôtellerie et du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP). La Côte d'Ivoire, avec une croissance de 7,4% en 2018, devrait continuer de jouer son rôle de locomotive dans cette zone, suivie du Sénégal (+6,8%) et du Burkina Faso (+6,7%).

Au plan national en 2018, l'activité économique a été soutenue par un climat des affaires favorable et par la poursuite de l'exécution du Plan National de Développement (PND) 2016-2020.

L'environnement des affaires a tiré avantage des différentes réformes mises en œuvre ces dernières années, portant notamment sur la dématérialisation des formalités administratives comme en témoigne le rapport Doing Business 2019 selon lequel la Côte d'Ivoire a retrouvé sa place dans le top 10 des pays les plus réformateurs au monde.
Par ailleurs, un nouveau code des investissements conforme aux standards internationaux a été adopté à travers l'Ordonnance N°2018-646 du 1er août 2018.

De même, selon le rapport de bonne gouvernance en Afrique établi par la Fondation Mo Ibrahim pour l'année 2018 et aussi selon le rapport 2018 de l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) « Transparency International » sur la corruption dans le monde la gouvernance s'est améliorée par rapport au niveau de l'année précédente.

Après 7,7% en 2017, l'économie ivoirienne a affiché en 2018 un taux de croissance de 7,4% avec pour support au niveau de l'offre, la production agricole, les industries agroalimentaires, les produits pétroliers, les BTP et les services.

Au niveau de la demande, La croissance a été tirée par l'affermissement des investissements (+14,4%) et la consolidation de la consommation finale (+7,2%).

Les exportations de biens et services sont légèrement en hausse de 0,3%. Cette quasi-stagnation résulte à la fois de la contraction des ventes de produits primaires (-5,8%) et de produits transformés (-6,4%).

Les importations de biens et services ont progressé de 5,7% en 2018, imputables aussi bien à l'accroissement des volumes (+7,5%) qu'au renchérissement des prix (+6,3%).

Les exportations de biens et services sont légèrement en hausse de 0,3%. Cette quasi-stagnation résulte à la fois de la contraction des ventes de produits primaires (-5,8%) et de produits transformés (-6,4%).

L'inflation est contenue à 0,4% en dessous du seuil communautaire de 3%, grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la stabilité des prix des produits pétroliers, à un meilleur approvisionnement des marchés des autres biens de consommation finale et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

En 2018, la situation **des finances publiques** a été marquée par une moins-value des recettes et dons et une rationalisation des dépenses totales et prêts nets par rapport aux objectifs.

Les recettes totales et dons sont ainsi ressortis à 4 764,1 milliards en 2018, en hausse de 5,3% par rapport à 2017, comportant 4 517,9 milliards de recettes intérieures et 246,2 milliards de dons.
Les recettes fiscales se sont établies à 3 882,4 milliards en hausse de 221,5 milliards (+6,1%) par rapport à 2017. Il en est résulté une pression fiscale de 16,2% (y compris les recettes affectées).

Les dépenses publiques, bien que maîtrisées, elles ont connu une hausse de 3,4% par rapport à 2017. Cette augmentation est relative à l'accroissement des dépenses de personnel (+109,6 milliards ; +7,2%) et d'investissement (+20,5 milliards ; +1,3%). En définitive, les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés à hauteur de 5 708,3 milliards en 2018 contre 5 521,8 milliards en 2017.

La progression des dépenses de personnel tient compte des avancements indiciaires et des recrutements dans les secteurs clés tels que l'éducation et la santé.

Concernant les dépenses d'investissement, leur progression s'explique par l'augmentation des dépenses liées au programme d'investissement routier financé à travers le Fonds d'Entretien Routier (FER).

Le déficit budgétaire qui était de 4,5 % du PIB en 2017 ressort à 4,0% du PIB à fin 2018. Pour couvrir ce déficit, le recours aux marchés sous régional et international a permis de mobiliser 1 452,3 milliards.

Tableau 1 : Croissance par secteur d'activités en 2018

	PRIMAIRE	SECONDAIRE	TERTIAIRE	NON MARCHAND	DROITS ET TAXES	PIB TOTAL
Croissance (%)	4,2	7,1	9,2	15,8	7,5	7,4

En ce qui concerne les échanges extérieurs, ils ont enregistré un solde global excédentaire de 269,3 milliards en 2018 après le solde déficitaire de 3,6 milliards obtenu en 2017 traduisant une entrée nette de réserves de change. Cet excédent est imputable à l'importante mobilisation de ressources extérieures de l'Administration publique.

Le compte des transactions courantes a enregistré un déficit, correspondant à 4,7% du PIB, après celui de 2,8% en 2017. Ce résultat provient des soldes déficitaires des services et de ceux des revenus, dans un contexte de dégradation de la balance des biens.

S'agissant des services, le déficit structurel s'est amoindri de 16,9%, en relation, principalement, avec la diminution des importations de services techniques dans les secteurs de l'extraction de l'or et du pétrole brut.
Le déficit des revenus est ressorti plus élevé de 5,0%. Il résulte de l'accroissement des paiements des revenus d'investissements, de l'augmentation des dépenses au titre des contributions de l'Administration publique au fonctionnement des organisations internationales et de la hausse des paiements des transferts personnels vers l'étranger.

Au niveau du compte financier, il ressort un accroissement net des passifs, traduisant l'entrée nette de capitaux dans l'économie ivoirienne. Cette évolution résulte principalement des flux d'investissements directs étrangers entrants, des investissements de portefeuille entrants, dont l'émission d'euro-obligations par l'Administration publique, et des tirages publics sur les ressources financières extérieures.

Les statistiques monétaires ont été marquées en 2018 par une progression de la masse monétaire de 13, 4% (+1 148, 8 milliards) contre 9, 2% en 2017. Cet accroissement est dû essentiellement aux créances intérieures qui se sont accrues de 12,6% contre 14,8% en 2017 du fait des créances sur l'administration centrale qui ont augmenté de 337,2 milliards (+17,0%) contre 256,6 milliards en 2017soit 14,9%. Les créances sur l'économie se sont également accrues de 708,7 milliards (+11,2%) contre 813,4 milliards (14,8%) en 2017. S'agissant des avoirs extérieurs nets, ils ont enregistré une hausse de 15,3% contre 0,5% en 2017. Cette évolution est en lien avec le déficit de la balance des transactions courantes.

3.2 ESTIMATIONS DES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES EN 2019

Après un taux de croissance de 7,4% en 2018, l'économie ivoirienne devrait croître de 7,5 en 2019. Son évolution suivant ses composantes se présenterait comme suit :

SECTEUR RÉEL

AU NIVEAU DE L'OFFRE,

Le secteur primaire devrait connaître une hausse de 2,3% contre 4,2% en 2018, tiré par la production vivrière (+3,8%) malgré la stagnation de l'agriculture d'exportation. La production vivrière bénéficierait de la poursuite des investissements dans le secteur agricole (PNIA 2, SNDR, etc.) et de la redynamisation des organisations professionnelles dans le secteur du vivrier. Quant à l'agriculture d'exportation, la stagnation serait liée aux effets compensés de la baisse de certaines productions notamment le café (-24,2%), le cacao (-0,6%), l'anacarde (-4,1%) et de la hausse des autres spéculations notamment la banane (+23,4%), le coton (+13,7%), l'ananas (+11,8%). En outre, les projections dans le domaine agricole tablent sur un meilleur traitement phytosanitaire des plantations ainsi qu'une amélioration des voies de desserte et des prix rémunérateurs.

Le secteur secondaire progresserait de 9,7% contre 7,1% en 2018, soutenu par les produits pétroliers (+17,7%), les BTP (+18,0%), les autres industries manufacturières (+6,0%), les industries agroalimentaires (+15,0%), l'énergie (+7,0%) et l'extraction minière (+3,6%). En outre, l'activité industrielle soutenue par les investissements publics et privés bénéficierait (i) de l'augmentation des capacités de production, (ii) de nouvelles installations, (iii) de la mise en œuvre du Programme d'amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation du cacao et de l'anacarde et (iv) de la dynamique des demandes intérieures privées.

Le secteur tertiaire évoluerait de 9,1% en 2019 contre 9,2% en 2018, grâce à l'ensemble de ses composantes, notamment le transport qui augmenterait de 9,2%, les télécommunications de 12,0%, le commerce de 8,6% et les autres services de 8,5%. La dynamique au niveau des services serait impulsée par (i) la construction et la réhabilitation d'infrastructures de mise à marché, (ii) l'identification et la délivrance de la carte de commerçant, (iii) la mise en place de la Bourse Régionale des Produits Vivriers (BRPV), (iv) la surveillance du marché et surtout (v) la lutte contre la vie chère à travers des communications à l'attention du grand public sur les prix, la disponibilité des produits de grande consommation et l'organisation de thématiques relatives au coût de la vie. En outre, la dynamique au niveau du secteur tertiaire serait induite par les performances des secteurs primaire et secondaire.

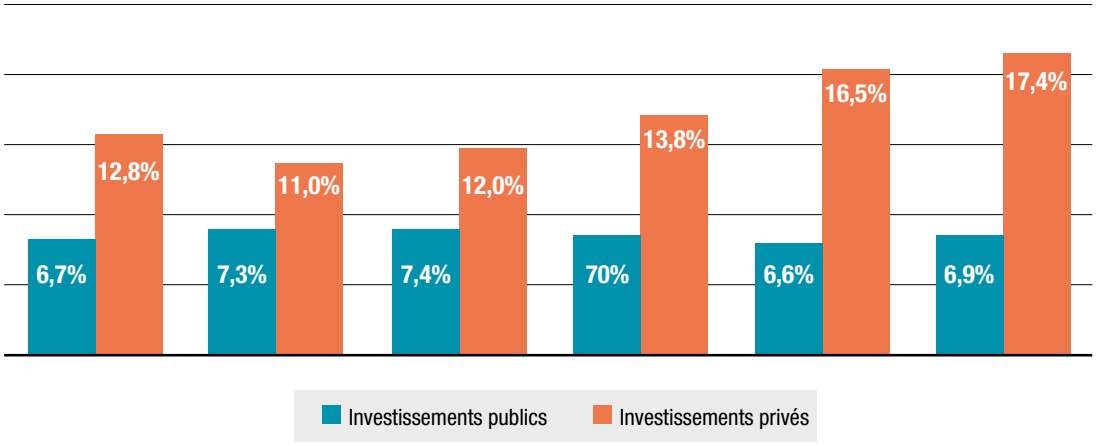
Le secteur non marchand devrait croître de 2,8% contre 7,9% en 2018 prenant en compte les effets combinés de la stratégie de maitrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.
Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en hausse de 9,8% contre 7,5% en 2018, grâce notamment aux différentes réformes en cours dans l'Administration fiscale et au dynamisme de l'activité économique.

AU NIVEAU DE LA DEMANDE,

La croissance serait tirée par la consolidation de la consommation finale (+5,0%) et l'affermissement des investissements (+14,5%).
La consommation finale (+5,0%) bénéficierait de la hausse des revenus des ménages aussi bien du privé que du public et de la création d'emplois. La hausse des revenus des ménages du public résulterait (i) de la poursuite du déblocage, tous les deux ans, des salaires commencé en 2013, pour l'ensemble des fonctionnaires et (ii) de la poursuite des promotions aux grades supérieurs A5, A6, A7 dans tous les emplois de la fonction publique. Concernant le secteur agricole, des efforts seront toujours faits par le Gouvernement pour la poursuite du respect de son engagement visant à assurer des revenus stables aux producteurs, grâce notamment à la fixation d'un prix garanti bord-champ représentant au moins 60% du prix coût, Assurance et Fret (CAF) de référence.

Les investissements (+14,5%) seraient soutenus par la poursuite des chantiers publics et le renforcement des outils de production dans le secteur manufacturier ainsi que celui de la construction. Les chantiers publics concernent les infrastructures économiques notamment la construction du 4ème pont d'Abidjan, du barrage de Gribo Popoli, de l'autoroute Yamoussoukro-Tiébissou, de l'échangeur « Amitié Ivoiro-Japonnaise », la Réhabilitation du pont Félix Houphouët Boigny, etc.). Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait à 23,1% du PIB contre 20,8% du PIB en 2018. Le taux d'investissement public s'établirait à 6,6% en 2019.

Taux d'Investissement en % du PIB



Source : MEF/DGE/DPPSE, INS

Les importations de biens et services progresseraient de 5,9% contre 5,7% en 2018 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. Les exportations de biens et services seraient en hausse de 9,6% contre 0,3% en 2018, en raison de la bonne tenue des productions minières, pétrolières et des produits transformés.
L'inflation serait contenue à 0,8% en dessous du seuil communautaire de maximum 3%, grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la stabilité des prix des produits pétroliers, à un meilleur approvisionnement des marchés des autres biens de consommation finale et à la poursuite de la politique de lutte contre la cherté de la vie.
Sur finances publiques

Les choix arrêtés en matière de finances publiques pour 2019 conduiraient à un déficit budgétaire de 3,0% du PIB contre 4,0% en 2018, en raison de l'effort soutenu en faveur de l'investissement public, en dépit d'une bonne performance des recettes. En effet, les recettes totales et dons sont estimés à 5 259,1 milliards (20,3% du PIB) face à des dépenses de 6 049,2 milliards (23,3% du PIB). Ces niveaux de recettes et de dépenses prennent en compte, en 2019, les recettes fiscales affectées et les dépenses correspondantes non antérieurement enregistrées dans le TOFE s'établissant à 242,8 milliards.
La bonne performance des recettes projetées serait liée au dynamisme de l'activité économique et à un bon niveau de recouvrement des recettes fiscales qui passeraient de 3 882,4 milliards en 2018 à 4 299,4 milliards en 2019, soit un taux de pression fiscale de 16,6% (y compris les recettes affectées).
En outre, les dépenses publiques continueraient d'être tirées par les dépenses d'investissements qui représenteraient près de 26,4% de l'ensemble des dépenses en 2019.
Pour le financement de son déficit, l'État devrait recourir aux marchés monétaire et financier de l'UEMOA pour un montant de 1 371,5 milliards dont 500,0 milliards de prêt bancaire international en Euro et au soutien des PTFs à travers d'une part, des appuis budgétaires estimés à 262,7 milliards et d'autre part, des prêts projets à hauteur de 592,0 milliards.

S'agissant de la balance des paiements en 2019, le solde global devrait ressortir à -0,1% du PIB, correspondant à une sortie nette de 27,5 milliards.

Le compte courant de la balance des paiements enregistrerait un déficit de 4,2% du PIB en 2019, après celui de 4,7% en 2018. Cette situation résulte, d'une part, d'un déficit structurel plus élevé au niveau des services ainsi que des revenus et, d'autre part, d'une amélioration de la balance commerciale des biens.

La balance des biens dégagerait un solde excédentaire plus important que celui de l'année précédente de 21,4%, en lien avec le rebond des exportations.

Au niveau des autres transactions courantes, il ressortirait des déficits plus élevés par rapport à l'année 2018. Ainsi, au niveau des services, le déficit serait plus important de 10,2% en 2019 par rapport à celui de 2018, à cause de l'augmentation des paiements effectués par les résidents au titre des transports de marchandises importées et des services techniques, notamment dans le domaine de l'extraction minière. Le déficit du revenu primaire s'aggraverait de 12,1% par rapport à l'année précédente, en raison de l'accroissement des paiements des revenus d'investissements aussi bien par l'Administration publique que par le secteur privé.

De même, le déficit du revenu secondaire croîtrait de 0,8%, en lien avec l'augmentation des dépenses au titre des contributions de l'Administration publique au fonctionnement des organisations internationales et de la hausse des transferts personnels sortants.

Concernant l'excédent du compte de capital, il augmenterait sous l'effet de la hausse des dons projets reçus par l'Administration publique.
Le compte financier enregistrerait une entrée nette de capitaux étrangers dans l'économie ivoirienne en 2019, plus faible que celle de 2018. Cette situation s'explique surtout par la diminution du montant net des mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration publique.
Il en résulte un solde global déficitaire de 27,5 milliards de FCFA en 2019, après un excédent de 269,3 milliards en 2018.

Les statistiques monétaires en 2019 seraient caractérisées par une augmentation de la masse monétaire de 8,9% après 13,4% enregistrée en 2018. Cette hausse dans le sillage de celle du PIB en valeur, est amenée aussi bien par les dépôts que par la circulation fiduciaire qui progresseraient respectivement de 10,5% et 4,2% en 2019. Toutefois, la proportion des billets et pièces dans la masse monétaire (taux de préférence pour la liquidité) s'inscrit en baisse en relation avec la progression de la bancarisation et des nouveaux moyens de paiements.
Les actifs extérieurs nets sont prévus en baisse de 27,5 milliards en 2019. La position extérieure des banques devrait se dégrader au profit de celle de la Banque Centrale en lien avec le rapatriement des avoirs extérieurs.

Les créances nettes sur l'administration centrale varieraient de -177,9 milliards en 2019 (dont 71,9 de remboursement des créances de la BCEAO et un remboursement net de 106,0 milliards aux banques primaires).

La progression des créances sur l'économie se situerait à un taux de 13,9% en 2019, après les différentes croissances observées sur les trois dernières années, en liaison avec le financement bancaire du secteur privé. Le ratio crédit à l'économie/PIB évoluerait de 29,4% en 2018 à 30,9% en 2019.

3.3 PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR L'ANNÉE 2020

Les principales hypothèses qui sous-tendent la croissance du PIB en 2020, année d'achèvement du PND 2016-2020, prennent en compte le maintien de la stabilité socio-politique, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance.

De façon spécifique, il s'agit :
- de prévisions météorologiques favorables ;
- de la quasi-stagnation du cours international du cacao ainsi que du dollar en moyenne sur la période 2019-2021 ;
- de la stabilité des prix des autres produits de l'agriculture d'exportation sur la période ;
- de la poursuite des chantiers du Gouvernement ;
- de l'amélioration continue de l'environnement des affaires ;
- du renforcement du cadre de financement des PME et PMI ;
- de la multiplication des forums économiques en vue d'accroitre les investissements directs étrangers ;
- de la mise à disposition des terrains industriels dans les meilleurs délais ;
- du renforcement de la confiance des opérateurs du secteur privé dans le cadre des discussions Gouvernement-secteur privé ;
- de la poursuite des réformes structurelles notamment dans le secteur financier ;
- de l'affermissement de la trésorerie de l'Etat ;
- du raffermissement de la capacité d'absorption avec la réduction des délais d'appel d'offre.

Ainsi, en 2020, le taux de croissance ressortirait à 7,3%.
L'évolution de l'économie ivoirienne suivant ses composantes se présenterait comme suit :

SECTEUR RÉEL

AU NIVEAU DE L'OFFRE,

Le secteur primaire devrait croître de 2,0% contre 2,3% en 2019 en dépit de la baisse de l'agriculture d'exportation, grâce à la production vivrière (+4,0%) qui bénéficierait toujours de la poursuite des investissements dans le secteur agricole (PNIA 2), de la redynamisation des organisations professionnelles dans les différents secteurs et de la maîtrise de la production nationale par le renforcement des mesures de contrôle des frontières terrestres.

Le secteur secondaire progresserait de 9,9% contre 9,7% en 2019 en lien avec la hausse des BTP (+17,0%), des autres industries manufacturières (+7,8%), de l'extraction minière (+5,9%), des industries agroalimentaires (+12,6%), de l'énergie (+8,2%) et des produits pétroliers (+3,5%). Ce secteur bénéficierait toujours de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production.

Le secteur tertiaire ressortirait à 8,9% en 2020 contre 9,1% en 2019, grâce au transport (+9,8%), aux télécommunications (+11,0%), au commerce (+8,0%) et enfin aux autres services (+8,4%). Cette dynamique serait induite par les performances des secteurs primaire et secondaire.

Le secteur non marchand devrait croître une croissance de 1,5% contre 2,8% en 2019, tenant compte des effets de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.
Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en hausse de 9,7% contre 9,8% en 2019, grâce toujours aux différentes réformes en cours dans l'Administration fiscale et au dynamisme de l'activité économique.

AU NIVEAU DE LA DEMANDE,

La croissance serait tirée par le dynamisme des investissements (+13,9%) et l'affermissement de la consommation finale (+4,8%).
La consommation finale (+4,8%) bénéficierait de la hausse des revenus des ménages et de la création d'emplois.
Les investissements (+13,9%) seraient soutenus par la poursuite des chantiers publics (Aménagement et bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké, Construction d'un pont à hauban sur la baie de Cocody, Construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, barrage de Gribo Popoli, 4ème pont d'Abidjan, etc.) et par le renforcement des outils de production dans le secteur industriel et de la construction. Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait à 24,3% du PIB contre 23,1% du PIB en 2019. Le taux d'investissement public s'établirait à 6,9% en 2020.
Les importations de biens et services progresseraient de 4,8% contre 5,9% en 2019, toujours sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. Les exportations de biens et services augmenteraient de 4,8% contre 9,6% en 2019, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

L'inflation serait contenue à 0,8% en 2020, en dessous du seuil communautaire de maximum 3%, grâce à l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, à la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles, à un meilleur approvisionnement des marchés et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

FINANCES PUBLIQUES

Les prévisions des finances publiques en 2020 tablent sur une stagnation du solde budgétaire global. En effet, le déficit du solde budgétaire ressortirait à 3,0% tout comme en 2019.
Les recettes totales et dons atteindraient 5 711,4 milliards (20,2% du PIB) contre une estimation de 5 259,1 milliards en 2019 (20,3% du PIB) y compris les recettes affectées non antérieurement prises en compte. Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils s'établiraient à 6 574,2 milliards en 2020 (23,2% du PIB) contre 6 049,2 milliards à exécuter en 2019 (23,3% du PIB), soit une progression de 525,0 milliards. Cette évolution est en ligne avec la poursuite des actions inscrites dans le PND 2016-2020, visant entre autres la consolidation de la croissance économique davantage inclusive, à travers notamment la réalisation des investissements prévus pour la mise en œuvre de programmes tels que « l'école obligatoire ».
En matière d'endettement, le Gouvernement continuera à privilégier les sources concessionnelles de financement. Cependant, pour la réalisation de certains investissements, une enveloppe de financement non concessionnel sera nécessaire. Toutefois, le Gouvernement entend s'assurer que tous les emprunts publics, y compris ceux non concessionnels, soient contractés dans le cadre de la politique nationale d'endettement afin de préserver la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques.

BALANCE DES PAIEMENTS

En 2020, le solde global devrait ressortir excédentaire à 1,3% du PIB.
Le compte des transactions courantes enregistrerait un déficit de 4,2% du PIB, comme l'année d'avant. Ce déficit serait dû à ceux des services, du revenu primaire et du revenu secondaire, malgré l'augmentation de la balance des biens. L'excédent du commerce des biens devrait se renforcer de 1,5% par rapport à 2019. Cette évolution serait imputable à l'augmentation des exportations, en valeur, plus forte que celle des importations.

Au niveau des revenus, le solde déficitaire se creuserait en raison des paiements des intérêts de la dette publique, des dividendes par les entreprises à capitaux étrangers ainsi que l'augmentation des fonds émis, vers l'extérieur, par les travailleurs migrants.

Le compte de capital enregistrerait un excédent plus important en 2020 par rapport à 2019. Au regard de ces évolutions du compte des transactions courantes et du compte de capital, le besoin de financement de l'économie se situerait à 1.016,1 milliards en 2020, après celui de 937,2 milliards en 2019.
S'agissant du compte financier, il ressortirait une entrée nette des capitaux étrangers en 2020 de 1.394,9 milliards, après celle de 909,8 milliards en 2019, soit une progression de 53,3%.

Cet afflux de capitaux étrangers proviendrait de la hausse des investissements directs étrangers et de la mobilisation des ressources financières par l'Administration publique au titre des prêts projets et des autres emprunts à l'extérieur.
Au total, les évolutions des différentes opérations extérieures de l'économie ivoirienne en 2020 aboutiraient à un solde global de la balance des paiements excédentaire de 378,8 milliards, après le déficit de 27,5 milliards en 2019.

SITUATION MONÉTAIRE

Les statistiques monétaires en 2020 seraient marquées par une augmentation de la masse monétaire de 10,0% après 8,9% enregistrée en 2019. Cette hausse dans le sillage de celle du PIB en valeur, est amenée aussi bien par les dépôts que par la circulation fiduciaire qui progresseraient respectivement de 11,6% et 5,0% en 2020.
Les actifs extérieurs nets sont prévus en hausse de 378,8 milliards en 2020. La position extérieure des banques devrait se dégrader au profit de celle de la Banque Centrale en lien avec le rapatriement des avoirs extérieurs.
Les créances intérieures se consolideraient davantage de 885,8 milliards pour se situer à 11 019,9 milliards en 2020, après 10 134,1 milliards en 2019 sous l'effet conjugué d'un désengagement net de l'État de 229,4 milliards (dont un remboursement de 41,4 milliards à la BCEAO et un remboursement de 188,0 milliards aux banques) et d'une hausse des créances sur l'économie (+14,0% ; +1 115,2 milliards) en liaison avec le financement bancaire du privé. Le ratio crédit à l'économie/PIB évoluerait de 32,4% en 2020 après 30,9% en 2019.

CONCLUSION

Après un début d'année difficile en 2017 suite aux revendications salariales et sociales ainsi que la chute des cours du cacao de plus de 35% qui ont entraîné des ajustements budgétaires, l'environnement économique national en 2018 a été caractérisé par un climat des affaires favorables et par la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2016-2020. Ainsi, il en est ressorti un taux de croissance de 7,4% soutenu du côté de l'offre par l'ensemble de ses secteurs et du côté de la demande par la consommation finale et les investissements.
L'année 2019 devrait connaître la poursuite de la mise en œuvre du PND 2016-2020 avec un taux de croissance de 7,5% en lien avec un certain nombre de réformes structurelles, de mesures de politiques économiques et fort de la dynamique des investissements publics et privés.
La croissance économique se consoliderait à 7,3% en 2020, s'appuyant au niveau de l'offre sur la production agricole, les activités manufacturières, la construction, l'énergie, les services en général et, du côté de la demande, principalement sur les investissements et la consommation finale.

4 STRATÉGIE DE LA DETTE À MOYEN TERME

STRATÉGIE DE LA DETTE A MOYEN TERME

Le Gouvernement ivoirien a élaboré et adopté en 2012 une nouvelle stratégie de développement notamment le Plan National de Développement (PND) dont l'objectif est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Ce Plan se décline en deux phases : le PND 2012-2015 et le PND 2016-2020.

La mise en œuvre du PND 2012-2015 a permis à la Côte d'Ivoire d'enregistrer de forts taux de croissance économique sur la période (10,1% en 2012, 9,3% en 2013, 8,5% en 2014 et 9,2% en 2015).
Par ailleurs, pour maintenir la croissance économique à une moyenne de 8,7% conformément aux objectifs du PND 2016-2020, le niveau des investissements publics attendu est évalué à 30 000 milliards FCFA.

Ainsi, le cadre macroéconomique reste dynamique et favorable à la mise en œuvre des plans nationaux de développement.

Le financement du PND nécessite aussi le recours à l'endettement public compte tenu des contraintes de mobilisation des ressources propres.

Dans le souci d'éviter une crise de surendettement post-PPTE, les autorités ivoiriennes vont inscrire la gestion de la dette publique dans un cadre dynamique conforme aux standards internationaux notamment en matière de nouveaux financements.

Par conséquent, la mobilisation des ressources d'emprunts est désormais encadrée par une Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) sur une période de cinq (05) années dont l'actualisation se fait en glissement annuel. Celle-ci est consolidée par une Analyse de Viabilité de la Dette (AVD).

L'objectif général de la gestion de la dette publique est de satisfaire les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement aux moindres coûts possibles en maintenant un niveau de risque prudent. Il s'agit de manière spécifique d'allonger les maturités des titres publics, de réduire le coût des emprunts, de renforcer le recours aux emprunts semi-concessionnels, de recourir au marché international de la dette souveraine, de limiter le risque de taux de change, et de privilégier les financements extérieurs dans le cadre des projets structurants.

La SDMT 2019-2023 consistera à combler les besoins bruts de financement de l'État en moyenne, à hauteur de 60% par des financements extérieurs et 40% par des financements intérieurs sur la période.

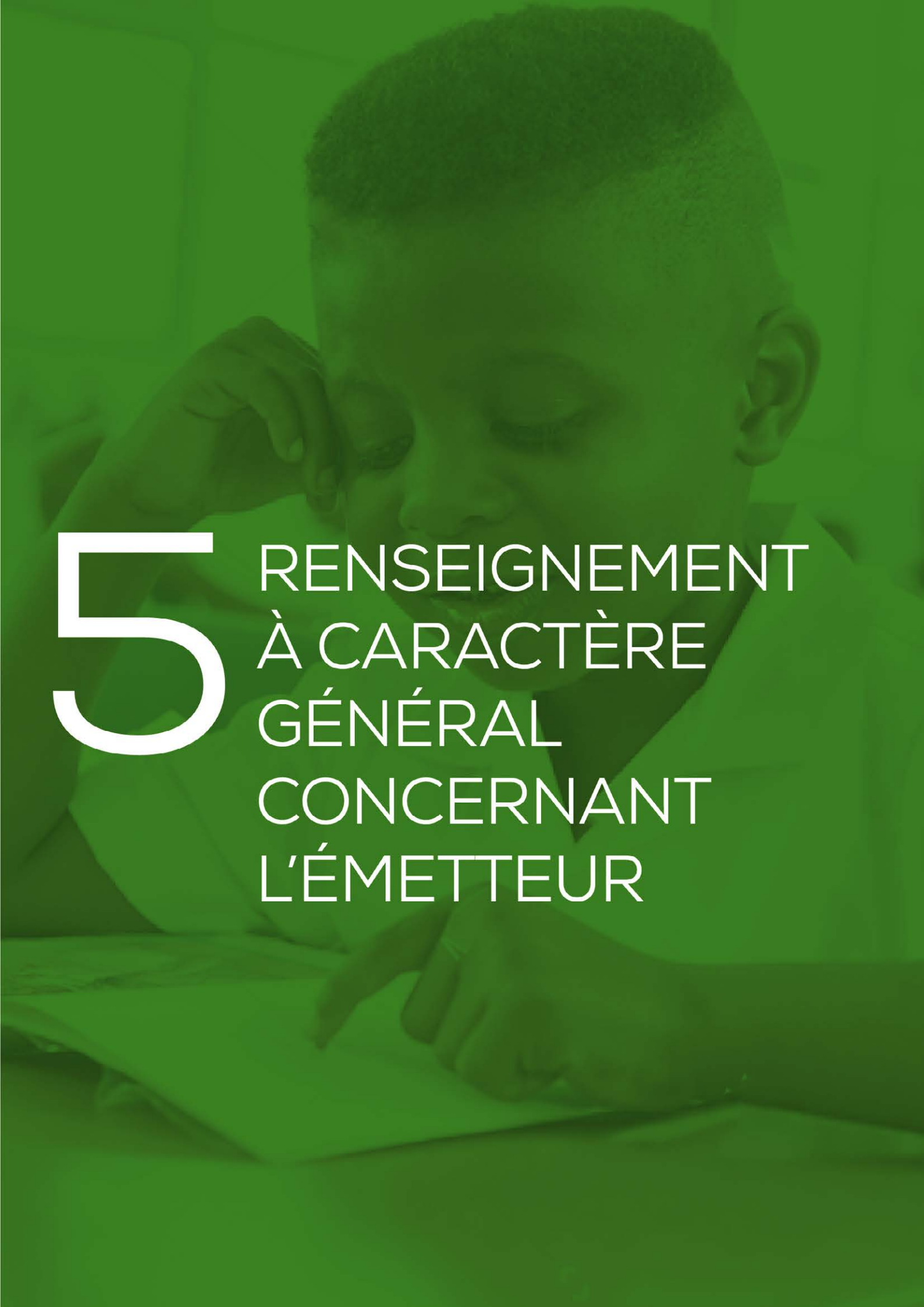
Les financements extérieurs attendus sur toute la période de projection sont composés de (8%) de ressources concessionnelles, de (42%) de ressources semi-concessionnelles et de (50%) ressources commerciales. Les emprunts intérieurs seront émis à hauteur de 10% sous forme d'instruments de court terme (CT), de 40% sous forme d'instruments de moyen terme (MT), de 40% sous forme d'instruments de long terme (LT), et de 10% sous forme de crédits auprès de bailleurs tels que la BOAD.

Cette répartition répond à la volonté du Gouvernement d'allonger la maturité des emprunts intérieurs. Cette stratégie, bien que présentant un coût financier important, inévitable en raison du niveau élevé des investissements, permet de réduire considérablement les risques, notamment le risque de refinancement auquel la dette est fortement exposée.

Ainsi, le ratio dette/PIB de l'administration centrale s'établirait à 41,3% à fin 2023 contre 48,6% à fin 2018.

En définitive, la Côte d'Ivoire s'est inscrite dans une démarche de gestion de la dette publique qui répond aux normes internationales par (i) la mise en place du nouveau cadre institutionnel, (ii) l'encadrement et le suivi de l'endettement à travers la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT), (iii) l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD), (iv) le respect de ses engagements vis-à-vis de ses créanciers, et enfin (v) la notation de sa dette souveraine.

Toutes ces réformes lui ont permis d'améliorer son image auprès de ses créanciers officiels et privés et d'être présente sur le marché financier.



5 RENSEIGNEMENT À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

L'émetteur est l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). La DGTCP est une administration financière publique régie par le décret n° 2016-600 du 03 août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances.

5.1.1. Vision de la Direction Générale

« Bâtir un Trésor Public plus performant, capable d'accompagner efficacement la croissance forte amorcée depuis plusieurs années ».
Cette vision s'articule autour d'objectifs stratégiques déclinés en quatre axes majeurs :
Axe 1 : Accélérer la modernisation des outils et des méthodes de gestion ;
Axe 2 : Accroître et pérenniser les capacités de financement de l'Etat ;
Axe 3 : Améliorer la transparence et la gouvernance ;
Axe 4 : Renforcer les capacités opérationnelles et le bien-être social du personnel.

5.1.2. Missions

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée de :

- définir la politique et assurer la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'Etat ;
- exécuter et contrôler les opérations des budgets de l'Etat, des Etablissements Publics Nationaux (EPN), des Collectivités Territoriales et de tout autre organisme public dont la gestion économique et financière relève d'un comptable public ;
- assurer la garde et le maniement des deniers publics ;
- veiller à une meilleure allocation des ressources et assurer la régulation de la trésorerie dans le cadre du Compte Unique du Trésor ;
- assurer la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;
- conduire les relations financières avec l'extérieur ;
- élaborer et appliquer la réglementation de la comptabilité publique ;
- veiller à la tenue de la comptabilité de l'Etat, des EPN, des Collectivités Territoriales et de tout autre organisme public dont la gestion économique et financière relève d'un comptable public ;
- élaborer et appliquer la réglementation relative aux Systèmes Financiers Décentralisés ;
- collecter l'épargne publique ;
- élaborer et appliquer la réglementation relative aux organismes chargés du crédit, des assurances et des opérations boursières, en liaison avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest- Africaine ;
- définir la politique monétaire et bancaire, en liaison avec la BCEAO ;
- veiller à la clôture des opérations de liquidation des organismes publics et parapublics ;
- veiller à la surveillance des entreprises sous tutelle.

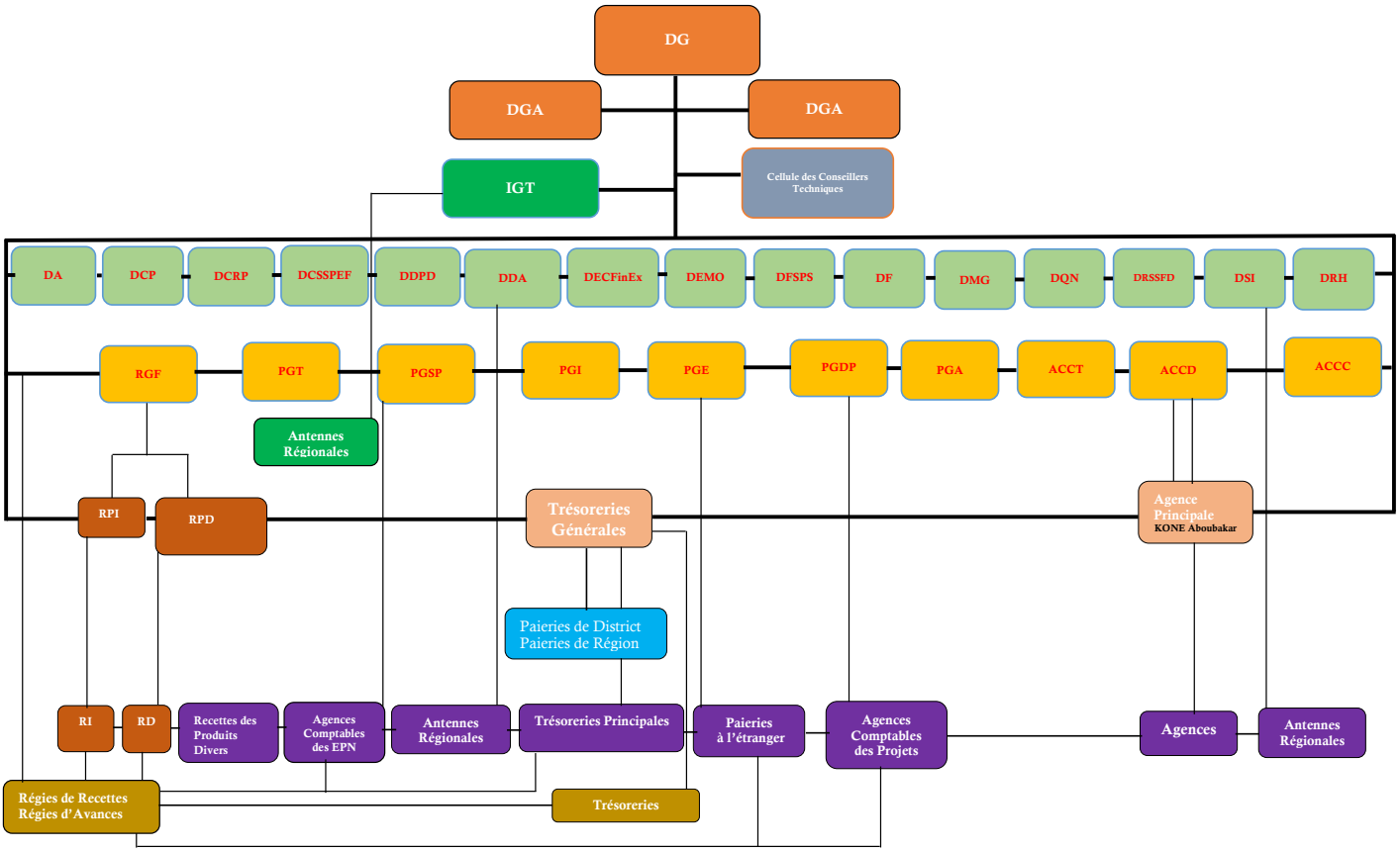
5.1.3 Organisation

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est dirigée par un Directeur Général qui relève de l'autorité directe du Ministre l'Économie et des Finances. Pour l'accomplissement de ses missions, le Trésor Public dispose de 4 169 agents répartis entre des postes comptables et des services non comptables.

Ce sont :

- 01 Inspection Générale du Trésor ;
- 16 Directions Centrales ;
- 10 Postes Comptables Généraux ;
- 49 Trésoreries Générales ;
- 02 Paieries de Districts ;
- 31 Paieries de Régions ;
- 83 Agences Comptables d'Etablissements Publics Nationaux (EPN) ;
- 72 Trésoreries Principales ;
- 64 Trésoreries ;
- 52 Paieries à l'Etranger ;
- 59 Agences de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD) ;
- 58 Agences Comptables des projets ;
- 03 Recettes de produits Divers ;

RENSEIGNEMENT A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR



	LEGENDE
ACCC	Agence Comptable des Créances Contentieuses
ACCD	Agence Comptable Centrale des Dépôts
ACCT	Agence Comptable Centrale du Trésor
DA	Direction des Assurances
DCP	Direction de la Comptabilité Publique
DCRP	Direction de la Communication et des Relations Publiques
DCSSPEF	Direction de la Coordination Statistique et du Suivi du Programme Économique et Financier
DDA	Direction de la Documentation et des Archives
DDPD	Direction de la Dette Publique et des Dons
DECFinEx	Direction des Établissements de Crédit et des Finances Extérieures
DEMO	Direction des Etudes, des Méthodes et de l'Organisation
DFSPS	Direction du Financement et du Suivi des Politiques Sectorielles
DF	Direction de la Formation
DMG	Direction des Moyens Généraux
DQN	Direction de la Qualité et de la Normalisation
DRH	Direction des Ressources Humaines
DRSSFD	Direction de la Réglementation Et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
DSI	Direction des Systèmes d'Information
IGT	Inspection Générale du Trésor

LEGENDE *(suite)*

PGA	Paierie Générale des Armées
PGDP	Paierie Générale de la Dette Publique
PGE	Paierie Générale pour l'Étranger
PGI	Paierie Générale des Institutions
PGSP	Paierie Générale du Secteur Parapublic
PGT	Paierie Générale du Trésor
RD	Recettes des Douanes
RGF	Recette Générale des Finances
RI	Recettes des Impôts
RPD	Recette Principale des Douanes
RPI	Recettes Principales des Impôts

5.2. LE TRÉSOR PUBLIC DE CÔTE D'IVOIRE, UNE ADMINISTRATION MODERNE

5.2.1. Une Administration engagée dans la démarche qualité

Depuis plusieurs années, le Trésor Public de Côte d'Ivoire s'est engagé dans plusieurs réformes visant à moderniser son organisation et son fonctionnement à l'effet de le hisser au rang des administrations de référence. A ce titre, le Trésor Public s'est engagé dans une démarche Qualité en vue, notamment, de :

• satisfaire durablement les attentes et les exigences de ses clients et partenaires économiques ;

• consacrer en tout point la notion de bonne gouvernance, en vue de consolider ses performances institutionnelles, l'efficacité et la qualité de ses prestations de services ;

• crédibiliser son action administrative en se conformant aux normes internationales en vigueur.

L'objectif de la démarche est de démontrer sa capacité produire des services et prestations conformes aux exigences légales et réglementaires, aux exigences de de ses clients et des partenaires au développement. Mais aussi sa faculté à s'améliorer en permanence.

Après avoir été lauréat au Prix Ivoirien de la Qualité aux Editions 2003 et 2004, le Trésor Public de Côte d'Ivoire a entrepris de certifier son Système de Management Qualité. La Trésorerie Générale de Yamoussoukro a servi de centre pilote pour l'expérimentation de cet important challenge. Expérience qui s'est conclue par la certification ISO 9001 version 2000, la circonscription financière de la capitale politique de la République de Côte d'Ivoire, en novembre 2008 (Cf. Certificat numéro de qualification AFNOR 2008/32785). Ce certificat a été renouvelé à la norme ISO 9001 version 2008 successivement en 2011 et en 2014.

Cette expérience réussie a permis d'étendre la démarche de certification progressivement aux autres services du Trésor Public.

Ainsi, la Paierie Générale de la Dette Publique (PGDP) anciennement dénommée Agence Comptable de la Dette Publique (ACDP) a également brillamment obtenu sa certification ISO 9001 Version 2008 en 2011 (Certificat AFNOR n° 2011/42605 valable du 01/12/2011 au 30/11/2014).

La PGDP est le poste comptable général du Trésor Public qui a en charge la gestion comptable de la dette publique et des projets cofinancés. A ce titre, elle est une interface importante entre les bailleurs, les partenaires au développement et l'Etat de Côte d'Ivoire. Par la certification de ce poste comptable, le Trésor Public démontre la gestion comptable de la dette publique et des projets cofinancés. Ce certificat a fait l'objet d'un renouvellement en 2014.

La politique managériale mise en place a permis de consolider les acquis de transformation structurelle de cette administration pour la hisser sur la voie de l'excellence. En témoigne les différentes distinctions ci-après :

- le Prix d'Excellence de la Meilleure Administration Numérique en 2013;
- le Prix d'Excellence de la Meilleure Administration Publique de Côte d'Ivoire en 2014 ;
- le Prix d'Excellence de l'Administration la plus moderne en 2016.

Face à ces avancées notables, la Direction Générale a initié en 2016, le projet de certification globale qui consiste en la certification de l'ensemble des activités, sur les principaux sites du Trésor Public. Les objectifs de cet important projet sont notamment :
- la poursuite de la transformation structurelle et durable de l'Administration du Trésor Public ;
- le renforcement de la confiance des usagers-clients et des partenaires ;
- l'amélioration de la qualité opérationnelle (Comptable, Bancaire, Financière et Administrative) par l'identification et le traitement des risques, des opportunités et des non conformités ;
- la modification de la structure organisationnelle du Trésor Public par le développement de l'approche processus ;
- l'amélioration des résultats.

Et c'est avec succès que le Trésor Public s'est vu décerner le certificat ISO 9001 version 2015, à la suite des évaluations réalisées par un organisme certificateur international, depuis le 27 décembre 2019 (certificat AFNOR N° 2020/85490.1)

Fort de cette distinction, le Trésor Public se positionne désormais comme une administration capable :

- de garantir la satisfaction des citoyens ;
- d'améliorer la crédibilité de la signature de l'Etat ;
- d'assurer efficacement la réalisation des objectifs budgétaires ;
- de garantir la satisfaction des partenaires au développement.

5.2.2. La mise en place d'un Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public

Dans le cadre du processus de bonne gouvernance, les agents du Trésor Public ont, de façon consensuelle, adopté un Code d'Ethique et de Déontologie. Ce Code est un référentiel de comportement qui vise à inculquer des valeurs morales, intellectuelles et professionnelles à tous les agents.

Pour veiller à son application, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a signé la décision n° 2312/MPMEF/DGTCP/DEMO du 23 décembre 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public (OED-TP). Cet organe comprend neuf (9) membres dont 5 permanents et 4 non permanents. Les membres permanents sont nommés par décision n° 2332/MPMEF/DGTCP/DEMO du 29 décembre 2016.

L'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie est un organe de veille permanent qui a pour mission de suivre l'application des dispositions du Code d'Ethique et de Déontologie des Agents du Trésor Public. A ce titre, il est chargé de :

• mener toutes actions visant à permettre aux agents de s'approprier les valeurs éthiques et les principes déontologiques ;
• recevoir les plaintes des usagers/clients et des agents victimes de violations aux dispositions du Code d'éthique et de déontologie ;
• entendre les requérants en vue de mieux cerner leurs préoccupations ;
• analyser les requêtes et effectuer toutes investigations pour s'assurer de la véracité des faits portés à sa connaissance ;
• suivre, en relation avec les services concernés, la mise en œuvre des réponses données aux préoccupations exprimées par les usagers/clients ;
• assurer une mission de médiation et de conseil, en cas de litige avec des parties internes ou externes ;
• proposer, au Directeur Général, des sanctions en cas de non-respect des dispositions du Code d'Ethique et de Déontologie ;
• suggérer, au Directeur Général, des récompenses pour la bonne application du Code d'Ethique et de Déontologie.

L'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie constitue une plateforme réservée aux usagers/clients en vue d'exprimer toutes leurs préoccupations relatives au fonctionnement des services du Trésor Public. Avec cette structure, notre Administration financière s'inscrit dans une dynamique de bonne gouvernance et de transparence.

5.3. RÉFORMES EN MATIÈRE DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

Après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, en juin 2012, le Gouvernement s'est doté d'un nouveau cadre institutionnel et règlementaire en matière de gestion de la dette publique, conformément aux bonnes pratiques internationales et au règlement communautaire n°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA. Ainsi, il a été créé un Comité National de la Dette Publique (CNDP) et un « guichet unique » de gestion de la dette publique organisé en front middle et back office.
Par ailleurs, la formulation d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) et l'analyse régulière de la viabilité de la dette publique (AVD) ont été rendues systématiques.

5.3.1. Réorganisation de la Direction en Charge de la Gestion de la Dette Publique

L'Arrêté n°512/MPMEF/DGTCP/DEMO du 30 décembre 2016 portant organisation de la Direction de la Dette Publique et des Dons et fixant ses attributions répond à la volonté du Gouvernement de mettre en place une nouvelle entité de gestion de la dette publique reposant sur les normes internationales. Cette nouvelle entité s'organise suivant la ligne « Front, Middle et Back office » et centralise l'ensemble des opérations de gestion de la dette publique ainsi que celles relatives à la trésorerie de l'Etat.

5.3.2. Comité National de la Dette Publique (CNDP)

Le Comité National de la Dette Publique (CNDP) a été créé par décret n°2011-424 du 30 novembre 2011. Il a pour principales missions de s'assurer que les besoins de financement de l'Etat sont satisfaits dans les limites de coût et risque fixées par le Gouvernement et adoptées par le Parlement. A cet effet, il est chargé d'élaborer la politique et la stratégie d'endettement en cohérence avec les autres politiques macroéconomiques, en vue de permettre à l'Etat d'atteindre ses objectifs de développement. Le CNDP est dorénavant le seul organe responsable de la formulation de la stratégie de gestion de la dette publique et du suivi de sa mise en œuvre. Il est présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances.

5.3.3. Formulation de la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT)

Depuis 2013, l'État de Côte d'Ivoire élabore annuellement une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). L'objectif principal de cette stratégie est de satisfaire les besoins de financement de l'État et de faire face à ses obligations de paiement au moindre coût possible à long terme, en maintenant les risques à un niveau prudent.

5.3.4. Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD)

L'analyse de viabilité est un exercice récurrent. Elle est réalisée chaque année depuis 2013 par le Comité National de la Dette Publique en vue de s'assurer de la soutenabilité du portefeuille de la dette. L'analyse de viabilité de la dette publique, révèle les points suivants :

• S'agissant de la dette extérieure, le risque de surendettement est modéré. Les indicateurs de solvabilité et de liquidité demeurent tous en dessous de leurs seuils respectifs sur la période d'analyse (2019-2039), mais présentent une vulnérabilité à un choc modélisant une hausse de 2% sur le taux d'intérêt moyen des financements.

• S'agissant de la dette publique, le risque de surendettement global ressort également modéré.

L'indicateur le plus pertinent (VA dette/PIB) demeure de façon permanente en dessous de son point de référence. Toutefois, une simulation de la baisse du taux de croissance réel du PIB entraîne une forte détérioration de la VA dette/PIB.

5.4. RISQUE DE CRÉDIT DU PAYS

En 2014, les agences internationales de notation financière Moody's et Fitch ont attribué à la Côte d'Ivoire les notes B1 et B perspective positive. Ces notations sont le reflet des performances réalisées par le pays, aux plans économique, financier et socio-politique, au lendemain de la crise postélectorale.

Au dernier trimestre 2015, la notation de la Côte d'Ivoire a été rehaussée, passant de B1 à Ba3 (Moody's) perspective stable et de B à B+ perspective stable (Fitch).

Ces notes ont été confirmées par les agences de notation en 2017 et 2018 lors de la revue de la notation du pays.

En 2019, Fitch a rehaussé la note passant de B+ perspectives stables à B+ perspectives positives tandis que Moody's a confirmé Ba3 perspectives stables.
Plusieurs facteurs ont justifié ces notations :

- Forte croissance économique ;
- Préservation de la stabilité macroéconomique ;
- Poursuite de la transformation structurelle de l'économie ;
- Une bonne capacité à exécuter les prévisions budgétaires ;
- Maitrise du déficit budgétaire ;
- Solidité de la viabilité de la dette ;
- Poursuite des réformes dans le cadre de la gestion des finances publiques et de la mobilisation de ressources intérieures.

En matière d'amélioration du climat des affaires, la Côte d'Ivoire a réalisé de bonnes performances ces dernières années, lui permettant de gagner 20 places entre juin 2015 et juin 2018, pour se situer à la 122ème place, selon le rapport Doing Business 2019 de la Banque Mondiale.







6 ANNEXES

ARRÊTÉ MINISTERIEL PORTANT AUTORISATION DE L'OPÉRATION

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

ARRETE N° 0045 /MEF/DGTCP/DDPD DU [illegible] 2020 AUTORISANT LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE A EMETTRE L'EMPRUNT TRESOR PUBLIC TPCI N°01/2020

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la Constitution ;

Vu la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des marchés Financiers ;

Vu le Règlement n° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 portant sur les Bons et Obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres .

Vu la loi n°69-510 du 08 décembre 1969 autorisant le Gouvernement à approuver l'émission d'emprunts obligataires à lots ;

Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2016-460 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;

Vu le décret n° 2016-600 du 03 août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;

Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2019-726 du 04 septembre 2019, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2019-755 du 18 septembre 2019, portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 512/MPMEF/DGTCP/DEMO du 30 décembre 2016 portant organisation de la Direction de la Dette Publique et des Dons et fixant ses attributions.

.../...

ARRÊTÉ MINISTERIEL PORTANT AUTORISATION DE L'OPÉRATION (suite)

ARRETE

ARTICLE 1er : La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est autorisée à émettre sur le marché financier régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), un emprunt obligataire à deux tranches (A et B) dénommé « Emprunt Trésor Public TPCI N°01/2020» d'un montant indicatif de 110 milliards FCFA.

La tranche A porte sur un montant de 80 milliards FCFA avec une durée de sept (7) ans.

La tranche B (conversion de créances) porte sur un montant de 30 milliards FCFA avec une durée de dix (10) ans.

La souscription à cet emprunt est ouverte aux investisseurs institutionnels et aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalité. Les placements seront effectués par un syndicat formé des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation(SGI) agréées par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers de l'UEMOA.

ARTICLE 2 : L'emprunt Trésor Public TPCI N°01/2020 sera représenté par des obligations de dix mille (10 000) FCFA assorties d'un taux d'intérêt de 5,80% l'an pour la tranche A et 5,90% l'an pour la tranche B.

ARTICLE 3 : Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

ARTICLE 4 : Le remboursement de l'emprunt Trésor Public TPCI N°01/2020 se fera par amortissement constant annuel avec deux (2) ans de différé pour les deux tranches (A et B)

ARTICLE 5: Les obligations porteront jouissance le premier jour ouvré suivant la date de clôture des souscriptions et rapporteront annuellement 580 FCFA par titre pour la tranche A et 590 FCFA par titre pour la tranche B, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance.

ARTICLE 6 : Les revenus de l'emprunt Trésor Public TPCI N°01/2020 sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur résident en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

ARTICLE 7 : Le Trésor Public se réserve le droit de procéder, au remboursement anticipé des obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange, un an après la date de clôture des souscriptions.

ARTICLE 8 : L'émission sera ouverte du 03 au 18 février 2020.

ARRÊTÉ MINISTERIEL PORTANT AUTORISATION DE L'OPÉRATION (suite & fin)

-3-

ARTICLE 9: L'emprunt Trésor Public TPCI N°01/2020 est admis au refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

ARTICLE 10 : Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 03 FEV 2020

LE MINISTRE
Adama COULIBALY

AMPLIATIONS :

- PR/Cab 1
- PM/Cab 1
- MEF/Cab 1
- MPMBPE/Cab 1
- DGTCP 1
- CREPMF 1
- JORCI 1



McCANN

Plateau, Boulevard Carde, immeuble SOGEFIHA • BP V 98 Abidjan
Tél.: (225) 20 30 90 20 • Fax : (225) 20 21 35 87
www.tresor.gouv.ci • email : info@tresor.gouv.ci